

Avis de Soutenance

Monsieur Geoffroy HERZOG

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'élection populaire du Président de la République dans l'espace européen

dirigés par Monsieur Julien BONNET et Monsieur Stéphane PINON

Soutenance prévue le **vendredi 24 juin 2022** à 9h00

Lieu : Université de Montpellier Faculté de droit 39, rue de l'Université 34060 Montpellier Cedex

Salle : des actes

Composition du jury proposé

M. Julien BONNET	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Pauline TÜRK	Université Côte d'Azur	Rapporteuse
M. Benjamin FARGEAUD	Université de Lorraine	Rapporteur
Mme Mathilde HEITZMANN-PATIN	Université du Mans	Examinatrice
M. Vasco PEREIRA DA SILVA	Université de Lisbonne	Examinateur
M. Stéphane PINON	Université de La Rochelle	Co-directeur de thèse

Mots-clés : Election présidentielle,Président de la République,Droit constitutionnel comparé,Régimes parlementaires,

Résumé :

Notre recherche se fonde sur un constat. Il existe une surestimation, notamment doctrinale, de l'influence réelle que l'élection populaire du Président de la République est susceptible d'exercer sur le fonctionnement des régimes parlementaires de l'espace européen. Si l'importance de la désignation du chef de l'Etat par l'intermédiaire du suffrage universel ne saurait être niée, il est toutefois possible d'atténuer les attentes qui entourent ce mécanisme juridique. Afin de le démontrer, la recherche se propose d'établir une classification ternaire des régimes parlementaires. Son utilisation permettra de nuancer l'influence considérable qui est accordée le plus souvent à l'élection présidentielle directe. Elle souligne effectivement que l'établissement du rôle joué par les présidents élus par le peuple ainsi que le fonctionnement des régimes parlementaires dans lesquels s'inscrivent ces derniers ne sont pas seulement déterminés par leur mode de désignation. De nombreux autres éléments sont susceptibles d'intervenir. L'élection populaire apparaît donc comme un élément parmi d'autres et plus comme l'élément unique déterminant le véritable visage du régime parlementaire.